



2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Informations générales



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

DÉCHETTERIES COMMUNALES

Chemin de la Grotte 14-16, 1772 Grolley /

Rte de Montagny 7, 1772 Ponthaux

GRANDE DECHETTERIE GROLLEY

Horaires :

Mardi 16h00-18h00

Mercredi 14h30 – 18h00 (heure d'hiver)

du 26.10.2025 au 29.03.2026

du 25.10.2026 au 31.12.2026

Mercredi 15h30 – 19h00 (heure d'été)

du 30.03.2026 au 24.10.2026

Samedi 09h00 – 12h00

Sauf les dimanches et jours fériés

PETITE DECHETTERIE GROLLEY

Horaires :

Lundi au samedi 07h00 – 20h00

Sauf les dimanches et jours fériés

DECHETTERIE PONTHAUX

Horaires :

Lundi-vendredi 07h30-12h00 / 13h00 - 18h00

Samedi : 08h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Sauf les dimanches et jours fériés

PLANNING DES COLLECTES

Ramassage ordures ménagères **Grolley-Ponthaux** :
voir calendrier, pictogramme **sac noir**

Ramassage ordures ménagères **Corsalettes** :
voir calendrier, pictogramme **sac bleu**

Contact et infos

Administration communale

Route de l'Eglise 2

1772 Grolley

026 476 03 60

commune@grolley-ponthaux.ch

www.grolley-ponthaux.ch

TAXES AU SAC (par rouleau de 10 pièces TVA incluse)

17 litres CHF 11.60

35 litres CHF 21.00

60 litres CHF 33.50

110 litres CHF 31.00 (5 sacs)

1 Clip pour container CHF 32.00

POINTS DE VENTE

Denner : Grolley et Belfaux

Landi : Grolley

Avry Centre : Avry-sur-Matran

AVERTISSEMENT

Le dépôt de sac non conforme et tout dépôt illicite constituent une infraction aux dispositions des règlements communaux.

Ces actes sont passibles d'une amende de CHF 20.00 à CHF 1'000.00 selon la gravité du cas.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.





Calendrier

Grolley-Ponthaux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J	1 <small>Nouvel-An</small>			2		4 <small>Fête-Dieu</small>
V	2 <small>Lendemain de Nouvel-An</small>			3 <small>Vendredi-Saint</small>	1	5
S	3			4	2	6
D	4	1	1	5	3	7
L	5	2	2	6 <small>Lundi de Pâques</small>	4	8
M	6	3	3	7	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13	11	15
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14 <small>Ascension</small>	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20	18	22
M	20	17	17	21	19	23
M	21	18	18	22	20	24
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24	28
L	26	23	23	27	25 <small>Lundi de Pentecôte</small>	29
M	27	24	24	28	26	30
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30			
M			31			



2026

Calendrier

Grolley-Ponthaux

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale	5	3		5
D 5		2	6	4	1 Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26 Saint Etienne
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères - ramassage Grolley-Ponthaux

Utilisation obligatoire des sacs officiels SACCO. **A déposer dans les points de collecte communaux.** Les containers à usage privé doivent être munis d'un clip SACCO.



Ordures ménagères - ramassage Corsallettes

Utilisation obligatoire des sacs officiels SACCO. **A déposer dans les points de collecte communaux.** Les containers à usage privé doivent être munis d'un clip SACCO.



Aluminium et boîtes de conserve

Les objets, tels que canettes, boîtes de conserve, couvercles, etc. doivent être vides, propres et à déposer aux petites déchetteries.



Appareils électriques et électroniques

Aspirateur, fer à repasser, machine à café, téléviseur, imprimante, machine à laver, etc. sont à rapporter dans les points de vente ou à la grande déchetterie.



Berlingots / Briques à boissons

A éliminer dans le sac poubelle SACCO ou dans le sac recyclage plastique.



Bois

Les objets en bois doivent être **démontés ou réduits en morceaux** et déposés à la grande déchetterie. Le bois traité et le bois autoclave sont à déposer dans les encombrants.



Capsules Nespresso (aluminium)

Seules les capsules à café Nespresso et à thé Spécial-T en aluminium sont acceptées. A déposer aux petites déchetteries.



Gazon

C.R. Agro, Route du P.A.A. 29, 1772 Grolley



Déchets compostables ménagers

Les déchets verts et épluchures de cuisine crues sont à déposer auprès de C.R. Agro, Route du P.A.A. 29, 1772 Grolley.



Déchets de jardin

Les branches et les feuilles sont à déposer à l'emplacement de C.R. Agro situé à la Route du P.A.A. 29, 1772 Grolley.



Papier et carton

A déposer à la grande déchetterie de Grolley ou Ponthaux.

A jeter dans les sacs SACCO: mouchoirs, serviettes, nappes papier, papiers et cartons souillés, cartons de pizza et papiers thermiques.



Verre

A déposer **aux petites déchetteries** de Ponthaux et Grolley.

Verres de grande taille, miroirs, verres cassés, etc.: à la grande déchetterie dans les "Inertes".



PET

Les bouteilles de boissons **PET** sont à déposer à la grande et petite déchetterie. Le PET ayant contenu du vinaigre ou de l'huile est à jeter dans les ordures ménagères.



Déchets de chantier

Les résidus de construction, de transformation ou de rénovation sont **strictement interdits** à la déchetterie. A éliminer chez C.R. Agro (Route du P.A.A. 29, Grolley), Transvoirie à Rosé ou Thommen à Givisiez.



Déchets inertes (petites quantités)

Les déchets inertes tels que porcelaine, vaisselle, plaques de verre, pots de terre cuite, carrelage, tuiles sont acceptés en petites quantités à la grande déchetterie.



Sagex

A déposer à la grande déchetterie.



Ferraille (objets métalliques)

Tous les objets métalliques, exempts de toutes autres matières étrangères, sont à déposer à la grande déchetterie.



Huiles minérales et végétales

Les huiles minérales et/ou végétales sont récupérées séparément dans un container « Huiles » aux petites déchetteries. Les huiles provenant de l'industrie et de l'artisanat sont **interdites.**



Flacons en plastique avec bouchon

Les emballages en plastique propres ont la possibilité d'être repris à la grande déchetterie, si collectés dans les sacs transparents adéquats que vous trouvez au Landi et Denner.



Plastiques agricoles

A évacuer auprès de SFR à Châtillon (026 401 25 15) ou à la SAIDF à Posieux (026 409 73 33).



Piles, batteries et accumulateurs

Les piles sont à rapporter aux points de vente ou à déposer aux déchetteries.



Textiles et chaussures

Vêtements et chaussures en bon état, propres et emballés dans un sac en plastique, sont à déposer dans toutes les déchetteries.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A déposer sans emballage dans le container mis à disposition à la grande déchetterie.



Litière de chat

A évacuer dans les sacs officiels Sacco.



Couche-culotte

Les couches usagées sont à mettre dans des sacs transparents, puis dans les containers. **Pas de lingettes dans les toilettes.**



Peintures

Les pots de peinture, vernis, diluants non vidés sont à rapporter dans les points de vente.



Déchets spéciaux des ménages

Les déchets spéciaux sont à apporter dans les commerces ou aux points de collecte mobile à Belfaux et Prez-Vers-Noréaz.
Belfaux : 04.07.2026 et 14.11.2026
Prez-vers-Noréaz : 06.06.2026 et 31.10.2026



Pneus

Les pneus, batteries de voiture et accus sont à retourner aux points de vente ou à apporter chez Thommen SA, route du Fer 10, 1762 Givisiez.



Dépouilles d'animaux

Déchets carnés et dépouilles d'animaux sont à amener à Payerne, rte de Grandcour 86 ou à Sanima Posieux, rte de la Combaz 50.

DECHETS VERTS ET GAZON

Tous les habitants de Grolley-Ponhaux doivent apporter leurs déchets verts et gazon auprès de C.R. Agro, route du P.A.A. 29 à Grolley.

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

Heures d'été du 30.03.2026 au 25.10.2026

Lundi-mardi-vendredi de 08h00 à 17h30

Mercredi-jeudi de 8h00 à 19h30

Samedi de 09h00 à 17h30



Heures d'hiver du 01.01.2026 au 29.03.2026 – 26.10.2026 au 31.12.2026

Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi de 08h00 à 17h30

Samedi de 09h00 à 16h00

DONNER PLUTÔT QUE JETER

Plusieurs organisations d'entraide effectuent également certaines collectes au profit des plus démunis. Ces actions méritent un large soutien de la population, tant pour le but humanitaire qu'elles poursuivent que pour le service qu'elles rendent à une société de consommation malheureusement souvent encline au gaspillage.

Il s'agit notamment de :

- **Coup d'Pouce** – 026 484 82 40
- **Emmaüs** – 026 424 55 67

Sur appel, ces organisations récupèrent à domicile des meubles, vêtements, vaisselle, appareils électroménagers, articles de sport, livres, jouets, bibelots et autres objets en bon état, devenus inutiles à certains mais pouvant encore servir à d'autres.

La **Fondation Intervalle** propose également le « **LudoTroc** », un concept d'échange de jouets, situé Route Saint-Nicolas-de-Flüe 22, 1700 Fribourg (026 425 40 65).

Il existe aussi des possibilités d'échanges sur **Facebook** (*Je te l'offre si tu viens le chercher*), ainsi que sur **Marketplace**, où l'on peut vendre ou acheter à petit prix pour offrir une deuxième vie à nos objets.

SAVOIR-VIVRE ET RESPECT !

Les 3 règles d'or de la tonte du gazon



1. Le sommeil de vos voisins vous respecterez : avant 08h30, votre gazon ne tondrez pas.
2. Une pause de midi vous observerez.
3. Après 20h30, votre tondeuse rengainerez et profiterez du calme retrouvé

Merci de contribuer à la tranquillité du voisinage !

Dépôts non conformes



1. Les amendes peuvent s'élever de 20 à 1'000 francs
2. Des frais administratifs sont appliqués
3. Les frais directs sont refacturés

Ceci s'applique également aux dépôts non conformes à la petite déchetterie de Ponthaux et de Grolley

- Sacs déposés à côté des containers
- Plastics mélangés au papier
- Berlingots dissimulés dans le papier

Tolérance zéro, par respect pour notre personnel communal et pour tous les citoyens qui respectent les règles.